Image not found or type unknown

Exhumation d'une urne funéraire

Par **PAILLEUX**, le **25/07/2017** à **22:31**

Bonjour,
A la suite du décès d'un membre de la famille et de différend familial, deux urnes ont été remplies et remises : l'une aux enfants du défunt qui ont dispersé les cendres, l'autre aux membres de la famille du défunt (dont ses parents) qui l'ont déposé dans le caveau de famille.
15 années après les enfants se manifestent et demandent l'exhumation de la deuxième urne pour disperser les cendres, donc plus de lieu de recueillement pour nous.
Sachant que le caveau n'appartient pas aux enfants du défunt, mais à nous, membres de la famille, quels sont les droits des uns et des autres vis à vis de cette deuxième urne ?
Pouvons nous refuser l'exhumation et la dispersion des cendres de cette deuxième urne ?
Merci par avance de vos informations.
Cordialement.
M**. xxxxxxanonymisation**

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés